

Dans la Compagnie des Filles de la Charité

la Communication¹

I. INSTITUTION DE LA DEMARCHE DU "RENDRE COMPTE"

Son institution en 1634

Le 31 juillet 1634, Vincent de Paul réunit pour la troisième fois les toutes premières Filles de la Charité. En ce dernier lundi de juillet, elles sont douze autour de lui. Durant cette conférence, dont le compte rendu est écrit par Louise de Marillac, Vincent de Paul redit le but de leur petite confrérie : honorer la vie humaine de Jésus Christ sur terre, en servant les pauvres corporellement et spirituellement. Puis il leur explique le règlement et développe les moyens mis à leur disposition pour entrer pleinement dans le dessein de Dieu.

Après avoir parlé de la nécessité de la prière, de l'oraison, il souligne l'importance de la vie ensemble.

«Le troisième moyen d'observer votre règlement, c'est de vivre en une grande cordialité et charité les unes vers les autres. Les personnes qui sont choisies pour un même exercice doivent aussi être unies en toutes choses. Ces filles sont choisies pour l'accomplissement d'un dessein ; mais le bâtiment ne durera pas si vous ne vous entr'aimez les unes les autres, et ce lien empêchera qu'il ne se rompe. Notre-Seigneur a dit à ses apôtres : "Vous, mes apôtres, si vous voulez le dessein que j'ai eu de toute éternité, soyez en grande chanté".»²

Il parle ensuite d'une rencontre régulière avec Louise de Marillac qui assume la responsabilité du groupe :

« Un autre moyen pour tenir la Compagnie dans une exacte observance du règlement, c'est que chacune vous rendiez compte tous les mois à celle qui a charge généralement de toutes. »³

Ce petit texte, dès tous débuts de la Compagnie, explique clairement ce que doit être cette rencontre : un rendre compte. Son but est de regarder comment chacune se situe face au règlement, face au service, face à la vie communautaire. La Soeur est invitée, avec l'aide de Louise de Marillac, à vérifier si elle a bien compris le dessein de Dieu sur la petite Compagnie et si ses actions, ses attitudes témoignent de cet Amour de Dieu pour tous.

Ce texte souligne aussi la nécessité de la régularité de ce rendre-compte.

Les raisons du "rendre compte"

Vincent de Paul et Louise de Marillac ont compris très vite que Dieu les appelait, ainsi que les premières Soeurs, à vivre une grande aventure qui les dépassait. L'un comme l'autre insisteront sans cesse sur l'accomplissement du dessein de Dieu. Vincent présente souvent aux Soeurs ce projet de Dieu sur la Compagnie :

" Honorez bien le dessein que Dieu a eu de toute éternité sur vous, et quoiqu'il vous paraisse jusques à cette heure petit et presque rien, sachez qu'il est très grand, puisqu'il est pour aimer, servir et honorer la vie de son Fils sur terre... Voyez, mes filles, comme le dessein

¹ Province de Marseille - 1998

² Conférence du 31 juillet 1634 - Conf. 7

³ Conférence du 31 juillet 1634 - Conf. 8

de Dieu est grand sur vous, et la grâce qu'il vous fait, vous donnant déjà à servir une si grande quantité de pauvres et en tant de divers endroits !"⁴

Vincent de Paul et Louise savent combien l'accompagnement (selon le terme actuel) est indispensable. Ils ont souvent contemplé l'action de Dieu envers Israël, comment Yavhé est présent tout au long de l'histoire. Moïse, au pied du buisson ardent, reçoit la difficile mission de délivrer son peuple. Plein d'inquiétude devant cette tâche, il entend cette parole : "Je suis avec toi"⁵. Jérémie, qui conteste l'appel du Seigneur, perçoit la même réponse : "N'aie peur de personne, je suis avec toi"⁶. Abraham, David, les nombreux déportés de Babylone ont compris que Dieu ne les abandonnait pas, qu'il était présent à chaque instant de leur vie.

Vincent de Paul et Louise de Marillac n'hésitent pas à lancer en plein monde les Filles de la Charité. C'est pour eux répondre à un appel de Dieu, dans un projet audacieux : révéler à tous l'amour préférentiel de Dieu pour les pauvres. Il est important pour elles de pouvoir vérifier, en toute vérité, comment leur agir est en concordance avec l'objectif de la petite Compagnie. Pour Louise de Marillac, accompagner ces filles, ce sera les aider à porter un regard lucide sur les réalités vécues, à en mesurer les richesses et les faiblesses, à en reconnaître les illusions et les erreurs. C'est tous ensemble, Vincent de Paul, Louise de Marillac, les premières Soeurs, qu'ils pénétreront davantage dans le projet de Dieu en faveur des pauvres.

Pour Vincent de Paul comme pour Louise de Marillac, la réponse à cet appel de Dieu demande aussi de se laisser peu à peu transformer par cette charité de Dieu. C'est toute la vie des Soeurs qui doit révéler qui est Dieu :

"Votre dessein, en venant à la Charité, doit être d'y venir purement pour l'amour et le plaisir de Dieu, et, tant que vous y êtes, toutes vos actions doivent tendre à ce même amour"⁷.

Vincent de Paul et Louise de Marillac savent que s'engager à la suite de Jésus demande, au delà de l'enthousiasme de la réponse première, de durer dans la réponse, d'aller parfois là où on a pas toujours envie d'aller (cf. la réponse de Jésus à Pierre), d'accepter de renoncer à certains biens (cf. le jeune riche). Toute croissance dans la foi et la charité demande une réelle coopération à la grâce de Dieu.

La rencontre mensuelle avec Louise de Marillac se veut un lieu de discernement tant pour la vie personnelle, que pour la mission accomplie ensemble en communauté.

Nouvelles précisions en 1643

Le 14 juin 1643, Vincent de Paul explique de nouveau le règlement. La Compagnie s'est agrandie : il y a environ 80 à 90 Soeurs. Une douzaine sont très loin de Paris : 2 à Richelieu, 2 à Sedan, 8 à Angers. Toutes n'ont sans doute pas pu venir. Peut-être sont-elles 40 ou 50 à écouter Monsieur Vincent en ce dimanche de juin.

Au cours de la conférence, dont le compte rendu est encore écrit par Louise de Marillac, Vincent de Paul lit et commente les différents articles du règlement. Il développe beaucoup plus qu'en 1634, l'article concernant le "rendre compte". L'expérience a du faire voir les difficultés rencontrées par les Soeurs et une certaine incompréhension de sa nécessité.

«Voici encore un article bien nécessaire : vous aurez soin de venir tous les mois au moins à la maison, et cela à l'heure la plus commode. Et pourquoi, mes filles ?

- * Pour parler un peu de votre état à la sœur servante,*
- Et cela tout cordialement, comme un enfant qui viendrait chercher auprès de sa mère quelque soulagement,*
- * pour lui dire vos peines, petites et grandes,*
- * lui demander des avis selon vos besoins,*
- * lui rendre compte de la pratique de vos règles, de votre conduite, de vos petits différends, s'il en était arrivé,*

⁴ Conférence du 19 juillet 1640 - Conf. 13

⁵ Exode 3,2

⁶ Jérémie 1,7

⁷ Conférence du 19 juillet 1640 - Conf. 14

*Et cela tout sincèrement et cordialement et sans aucune feinte.
O mes filles, les petites peines de la vie ne sont plus peines avec ces soulagements;
Ou, s'il vous en reste, Dieu vous fera la grâce de les aimer pour l'amour de lui.
* Il ne faut pas vous contenter de découvrir vos défauts et vos peines,
Il est bon de dire aussi tout simplement les grâces que Dieu vous aura faites. »⁸*

. Vincent de Paul insiste sur l'importance de l'entretien avec Louise de Marillac et précise son contenu. Il est demandé aux Soeurs de rendre compte de leur état, de la manière dont elles vivent, de dire comment elles ont compris le dessein de Dieu sur la Compagnie.

«Pensez qu'en ces derniers temps Dieu veut mettre en son Eglise une Compagnie de pauvres filles des champs, comme vous êtes la plupart, pour continuer la vie que son Fils a exercée sur terre. O mes filles, ne vous rendez pas indignes de votre grâce. »⁹

Les Soeurs parleront de la pratique de leurs règles, c'est-à-dire non seulement de l'observance de l'horaire, de la régularité à l'oraison, mais aussi de la manière dont elles vivent les trois vertus de la Fille de la Charité. Vincent de Paul comme Louise de Marillac veillent à ce que les premières Soeurs demeurent d'humbles servantes, accomplissant leur service à la suite du Christ.

«(Faites) tous vos exercices en esprit d'humilité, de charité de douceur... pour honorer la sainte vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur terre.»¹⁰

Il est aussi demandé aux Soeurs de faire le point sur la manière dont elles se comportent envers les pauvres, les malades ou les enfants

«Vous devez souvent penser que votre principale affaire et ce que Dieu vous demande particulièrement est d'avoir un grand soin de servir les pauvres, qui sont nos seigneurs. Oh ! Oui, mes sœurs, ce sont nos maîtres. C'est pourquoi vous les devez traiter avec douceur et cordialité, pensant que c'est pour cela que Dieu vous a mises et associées ensemble, c'est pour cela que Dieu a fait votre Compagnie. Vous devez avoir soin que rien ne leur manque en ce que vous pourrez, tant pour la santé de leur corps, que pour le salut de leur âme. Que vous êtes heureuses, mes filles, que Dieu vous ait destinées à cela pour toute votre vie !»¹¹

Il est bon de regarder aussi le comportement envers les Dames, car les relations ne sont pas toujours faciles entre les Dames et les Filles.

«Portez grand honneur aux dames. N'est-il pas bien raisonnable de leur parler avec respect, de leur obéir en ce qui concerne le service des pauvres ? Ce sont elles qui vous donnent le moyen de rendre à Dieu le service que vous rendez aux malades. Que pourriez-vous sans elles, ô mes filles ? Portez-leur donc un grand respect, de quelque condition qu'elles soient.»¹²

Les relations avec le Curé de la paroisse, les médecins ne seront pas oubliés

«Il faut faire le même à l'égard de Messieurs les médecins. O mes filles, il ne faut pas trouver à redire à leurs ordonnances, ni faire vos médecines d'autre composition ; mettre ponctuellement ce qu'ils vous disent, tant pour la dose que pour les drogues. Quelquefois il y va de la vie des personnes. Portez donc respect aux médecins, non seulement parce qu'ils sont plus que vous, et qu'ils sont savants, mais parce que Dieu vous le commande, et cela en la Sainte Ecriture, où il y a un passage exprès qui dit : " Honorez les médecins pour la nécessité »¹³

Monsieur Vincent comme Mademoiselle savent qu'il est normal que des petits différents, de petits désaccords surviennent. En parler, c'est souvent en découvrir les raisons, c'est éviter qu'ils ne prennent trop d'importance, c'est aussi voir comment les résoudre ou les surmonter.

⁸ Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 82

⁹ Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 84

¹⁰ Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 78

¹¹ Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 79

¹² Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 78

¹³ Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 79

*" Il faut, mes filles, que vous vous portiez un grand respect les unes aux autres, dans la pensée que vous êtes également au service d'un même Maître ; de quoi vous vous devez plus tenir honorées que si vous étiez au service des plus grands seigneurs du monde. C'est encore un conseil que Notre-Seigneur nous donne : " Prévenez-vous l'un l'autre d'honneur et de bienveillance " O mes filles, si cela est ainsi, que votre Compagnie sera à grande bénédiction et édification "*¹⁴

Ce rendre compte ne doit pas se contenter de parler du négatif, des difficultés rencontrées. Il faut savoir reconnaître les grâces reçues de Dieu, partager les joies du service des pauvres et de la vie fraternelle.

*" O mes filles, quel bonheur de pouvoir plaire à Dieu ! Ne voyez-vous pas mes sœurs, que l'on prend un singulier plaisir à plaire aux personnes que l'on aime ? "*¹⁵

Vincent de Paul souligne les dispositions nécessaires pour que ce "rendre compte", cet entretien soit une véritable aide, un soutien dans la vie quotidienne, une compréhension plus profonde du dessein de Dieu.

*« (Il faut faire) cela tout cordialement, comme un enfant qui viendrait chercher auprès de sa mère quelque soulagement »*¹⁶

Ce langage fait référence à l'Evangile : " : "Laissez les petits enfants venir à moi, ne les empêchez pas; car le Royaume de Dieu est à ceux qui sont comme eux. En vérité je vous le déclare: qui n'accueille pas le Royaume de Dieu comme un enfant n'y entrera pas." ¹⁷ Vincent de Paul attire l'attention des Soeurs sur l'importance d'être simple et vraie, acceptant de soumettre sa vie, ses actions en toute confiance, au regard de Dieu. La simplicité est reflet de la droiture du coeur et permet une sincérité dans le langage.

Son extension aux Soeurs Servantes

Si durant les premières années de la Compagnie, il était relativement facile aux Soeurs de se rendre chaque mois à la Maison Mère pour rencontrer Louise de Marillac, lorsqu'elles sont envoyées au loin, à Richelieu, Sedan, Angers, etc..., il n'est plus question pour elles de venir à Paris. Certaines resteront plus de 10 ou 15 ans sans revenir à la Maison Mère. Comment va alors se vivre ce "rendre compte" dont Vincent de Paul a montré toute l'importance et la grandeur.

Cette responsabilité est alors confiée aux Soeurs Servantes. En nommant les cinq premières Supérieures de communauté, le 31 juillet 1634, Vincent de Paul avait expliqué que cette institution était pour "la perfection de l'oeuvre". Demander à la Soeur Servante d'être celle avec qui la compagne relira sa vie essayant d'en comprendre les richesses et les manques, c'est demeurer dans la même visée : correspondre le plus pleinement possible au dessein de Dieu, au Charisme confié à la Compagnie des Filles de la Charité.

Dès 1639, Louise de Marillac interpelle Louise Ganset qui est à Richelieu avec Barbe Angiboust. Louise Ganset semble totalement oublier qu'elle vit en communauté avec une Soeur Servante, elle mène sa vie à sa guise, ne rendant compte de rien.

*" ma chère Sœur Louise, vous voilà encore tombée dans vos petites mauvaises habitudes, que pensez-vous de votre condition ? Est-ce une vie de liberté, tant s'en faut, elle doit être d'une continuelle soumission et obéissance. Est-il possible que vous n'y songiez jamais ou bien que si vous y songiez vous ayez si peu d'amour de Dieu et si peu de craintes de votre salut que vous négligiez de faire ce que vous êtes obligée. Ma fille, faites-vous un peu de violence, que vous revient-il quand vous faites sans permission des visites, ou pèlerinages, et que vous voulez en tout vivre selon votre volonté ? "*¹⁸

¹⁴ Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 81

¹⁵ Conférence du 14 juin 1640 - Conf. 76

¹⁶ Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 82

¹⁷ Evangile de Luc 18,16-17

¹⁸ Louise de Marillac à Barbe et Louise à Richelieu - 26 octobre 1639 - Ecrits 20

En 1641, la Soeur Servante d'Angers, Elisabeth Martin, malade depuis plusieurs mois, est envoyée au repos à Richelieu. Madeleine Mongert est nommée pour la remplacer. Louise de Marillac invite ses cinq compagnes à la reconnaître comme Soeur Servante et à ne pas hésiter à la rencontrer dans un dialogue interpersonnel :

" Je crois que vous vous trouverez un peu étonnées de l'absence de notre chère Sœur Elisabeth et consolées que notre chère Sœur Madeleine occupe sa place durant. J'en loue Dieu de tout mon cœur et vous convie à lui être bien cordiales et soumises, et la regarder comme celle de qui vous devez recevoir les ordres pour vous bien acquitter de votre devoir.... communiquez fidèlement vos peines à Monsieur votre Directeur que vous devez regarder comme tenant la place de notre bon Ange, ou à ma Sœur qui a le soin et jamais à d'autres"¹⁹

Louise de Marillac, en acceptant la responsabilité de la petite Compagnie, a compris qu'elle devait assumer la formation humaine et spirituelle des Soeurs. Faire découvrir au jour le jour la nouveauté du service, les exigences qu'il implique, orienter le regard sur ce qui est vécu en bien et en mal, accueillir les difficultés rencontrées, est pour elle un véritable service d'amour, fait d'abnégation quotidienne, de disponibilité, d'affection et de respect pour chacune. Cette mission la conduit à pénétrer chaque jour un peu plus dans le mystère de Dieu. Lorsqu'elle rédigera les règlements pour la Maison Mère, elle fera un article particulier pour la Supérieure Générale, montrant combien elle doit être au service de l'Esprit

"Elle se doit croire très incapable de solides vertus puisque Dieu la choisit pour servir les autres, afin que, par ce moyen, la confusion de n'être pas ce qu'elle voudrait que les autres fussent, lui serve à acquérir la connaissance de soi-même.

Elle doit se considérer comme le mulet de la Compagnie, chargée de précieux trésors dont elle doit rendre un compte très exact. Elle ne se doit point considérer elle-même quand il est question en général ou en particulier du bien de la Compagnie qu'elle doit procurer plus pour le spirituel que le temporel ... avec une grande confiance en la Providence"²⁰

Louise de Marillac se montre très attentive aux Soeurs Servantes : elle sait que leur mission est difficile. Elle n'hésite pas à les mettre face aux exigences de leur fonction. Madeleine Mongert, à Angers, reçoit en septembre 1644, une longue lettre de Louise de Marillac, lui explicitant son attitude envers ses compagnes:

"Ma chère Sœur, voyez-vous, comme le mulet de la maison qui en doit porter tout le faix, et cela sera ainsi quand vous traiterez nos Sœurs de grand support et douceur; vous cachant souvent leurs fautes pour vous remettre les vôtres devant les yeux, les avertissant charitablement de leurs manquements dans les temps qui leur sera plus utile, ne disant jamais avoir d'affection particulière mais traiter avec elles de telle sorte qu'elles croient toutes être aimées et supportées de vous."²¹

Il est intéressant de rechercher, maintenant, comment Soeurs Servantes et compagnes vont vivre cette démarche mise en place dès les débuts de la Compagnie. De nombreuses lettres de Louise de Marillac viennent redire l'importance de cette "communication", préciser les attitudes nécessaires pour la bien vivre. Vincent de Paul en reparle aussi dans les Conférences. Cela laisse supposer que des difficultés ont existé de part et d'autres, tant chez les Soeurs Servantes que chez les compagnes.

II. LE VECU AU XVII^{EME} SIECLE

Malgré les nombreuses explications données par Vincent de Paul et Louise de Marillac, il semble que des difficultés apparaissent rapidement à propos de la "communication", de cette

¹⁹ Lettre aux Soeurs d'Angers - mai 1641 - Ecrits 53

²⁰ Règlement pour la maison principale - Obligations de la Supérieure - Ecrits 748

²¹ Louise de Marillac aux Soeurs d'Angers - 9 septembre 1644 - Ecrits 117

rencontre avec Louise de Marillac ou les Soeurs Servantes. Les deux Fondateurs vont redire fréquemment l'importance de ce rendre-compte, préciser les attitudes nécessaires tant pour la Soeur Servante que pour les compagnes.

Importance de la communication

En 1645, Vincent de Paul commente à nouveau le règlement des Filles de la Charité. Dans ce texte, Louise de Marillac est désignée par le terme de Directrice. C'est le moment où se prépare la supplique à l'Archevêque de Paris pour la reconnaissance de la Compagnie. Louise ne veut pas être confondue avec la Mère Supérieure d'un Ordre monastique. Vincent de Paul justifie le bien-fondé " de la communication" : c'est un moyen de bien faire, de perfectionner ce que l'on fait.

" Vous devez vous présenter au moins tous les mois à la directrice pour lui rendre compte de votre conduite. O mes filles, que c'est une sainte coutume en votre Compagnie ! N'y manquez pas.

Mais que votre communication soit sincère et cordiale. Parlez-y non seulement de vos manquements, mais encore du bien que vous faites, par la grâce de Dieu, et cela pour l'épurer"²²

Vincent de Paul se fait insistant. Il ne faut pas refuser cette rencontre, car elle permet de faire le point, de dire les difficultés, de rechercher ensemble les chemins du Seigneur, tant au point de vue personnel que pour le service des pauvres.

" Si vous omettez de vous communiquer à elle, vous vous mettez en danger de donner lieu à la tentation ; car, voyez-vous, mes filles, Dieu dit au juste de bien faire le bien qu'il fait. Ce n'est pas assez de porter les médecines, la nourriture et même d'instruire les malades, si vous ne joignez à cela la vertu que Dieu demande de vous, et l'intention qu'il veut que vous ayez en ces bonnes œuvres

La communication avec votre directrice vous aidera beaucoup à l'un et à l'autre, car Dieu donne bénédiction à la soumission et humilité qui vous fait parler pour l'amour de lui." ²³

Pour bien se faire comprendre Vincent prend des exemples. Le rôle de la Supérieure, de la Soeur Servante est comparé à celui des parrain et marraine donnés par l'Eglise au nouveau baptisé ²⁴. Parrain et marraine sont là pour aider le nouveau chrétien à discerner comment vivre selon l'Evangile, à persévérer sur les chemins d'une vie nouvelle à la suite de Jésus.

Vincent de Paul prend aussi l'image du pilote d'un navire, qui doit sans cesse ajuster le parcours, corriger les dérives, s'accorder aux aléas du vent ou de la tempête.

" N'avez-vous jamais entendu parler de la conduite des nautoniers qui naviguent en pleine mer, à plus de 500 lieues parfois, sans voir aucune terre ? Les marinières sont en assurance tant qu'ils suivent exactement les règles de leur conduite. S'ils manquent de tourner en cale en plein, ainsi que le pilote en avertit ou que la voile soit à contretemps, le navire est sûrement perdu.

Il en est de même, mes filles, des communautés et particulièrement de la vôtre. Comme un vaisseau sur une mer périlleuse, vous êtes exposées à tant de diverses rencontres ! ... Vous êtes donc entrées dans le navire où Dieu vous a conduites par son inspiration. Il y faut un pilote Et qui sont ces pilotes ? Ce sont les supérieurs. Ils sont chargés de vous avertir de ce que vous avez à faire pour surgir heureusement au port." ²⁵

Accepter de vivre en toute vérité cette "communication", c'est développer sa capacité de discernement dans les multiples décisions de sa vie communautaire ou missionnaire, et dans les appels intérieurs ressentis pour la vie d'intimité avec le Seigneur.

²² Conférence du 22 janvier 1645 - Conf. 151

²³ Conférence du 22 janvier 1645 - Conf. 151

²⁴ Conférence entre 1634-1646 - Conf. 154

²⁵ Conférence du 22 janvier 1645 - Conf. 144

" Oh ! c'est une clef de la vie spirituelle, mes filles, que de vouloir bien être averti, de le bien prendre et d'estimer que, si l'on nous connaissait, on nous ferait bien voir d'autres fautes. [...] Parce que nous négligeons de nous regarder, à raison des laideurs que nous apercevons en nous, les avertissements nous montrent ce que l'amour-propre nous cachait ; et si nous le prenons bien, nous trouverons que cela nous mènera petit à petit à une plus grande perfection"²⁶

Louise de Marillac inscrit cette rencontre dans la logique de l'Incarnation. Dieu a voulu que la Bonne Nouvelle du Salut soit transmise par le Christ venu vivre au milieu des hommes, puis par les Apôtres, des hommes comme les autres. En acceptant de recevoir sa compagne, de l'aider à regarder sa vie, à y discerner les "voies de Dieu", la Soeur Servante participe, elle aussi, à l'annonce de la Bonne Nouvelle. Louise de Marillac s'adresse à Cécile Angiboust qui vient d'accueillir, à l'hôpital d'Angers, Marguerite Laval, une jeune qui sort du Séminaire :

"Je pense que vous faites tout ce que vous pouvez pour soulager notre Sœur, et que vous la regardez comme une jeune plante de qui vous pouvez espérer de bons fruits pour présenter un jour à la table éternelle de notre bon Dieu.

Que vous serez heureuse, ma très chère Sœur, si par votre douceur et cordialité à la prévenir amoureusement, vous pouvez coopérer à la grâce pour sa perfection ! Je vous supplie de tout mon cœur."²⁷

Le mystère du Dieu fait homme est et demeure au coeur même de la vocation de toute Fille de la Charité.

Comportement de la Soeur Servante

Vincent de Paul dans les Conférences, Louise de Marillac dans ses lettres, répondent aux nombreuses interrogations des Soeurs, devant parfois leurs réactions, livrant leur propre expérience.

Difficultés rencontrées

Le *manque de temps* est bien souvent mis en avant. Le service des pauvres n'était-il pas premier ? Ne faut-il pas y consacrer tout son temps disponible ? Les Soeurs ont fréquemment entendu Vincent de Paul leur dire :

"Le temps des Filles de la Charité n'est pas à elles ; elles le doivent aux pauvres"²⁸

En plusieurs Conférences, il insiste sur le bon emploi du temps, l'obligation faite aux Soeurs de ne point en perdre en choses futiles

"Il faut, mes filles, être bien exactes à employer le temps, dont Dieu vous demandera un compte bien étroit. Il l'a dit lui-même : " Je vous redemanderai le temps qui est passé". C'est une chose si précieuse de bien employer le temps, et le temps que nous avons sur terre nous peut être si avantageux, que nous devons bien prendre garde de n'en point perdre."²⁹

Françoise Carcireux reçoit une longue lettre où Louise de Marillac lui rappelle les exigences du service des pauvres :

"Je crois, ma chère Sœur, que vous n'avez pas de temps à donner à autre chose ni à autre fin que pour le service des pauvres, et qu'il ne vous viendra point dans l'esprit que vous soyez obligée de visiter ou d'écrire aux personnes religieuses ou aux dames, à moins qu'il n'y eût grande nécessité. Si vous avez quelque temps de reste, j'estime qu'il sera mieux employé à

²⁶ Conférence du 15 mars 1648 - Conf. 254

²⁷ Louise de Marillac à Cécile Angiboust -20 septembre 1650 - Ecrits 328

²⁸ Conférence du 8 septembre 1657 - Conf. 680

²⁹ Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 78

gagner un sol en travaillant pour vos pauvres, ou bien à instruire quelque pauvre malade et à lui dire quelques bons (mots) pour son salut qu'à l'employer à faire des compliments." ³⁰

Faut-il considérer le temps du "rendre-compte" comme un temps enlevé au service des pauvres ? Pour Vincent de Paul, ce rendre-compte est indispensable ; il invite donc les Soeurs a bien organisé leur temps :

"Ordonnez de telle sorte votre temps que vous n'en perdiez point, tant pour visiter vos malades, que pour aller prendre les ordres des dames et leur rendre les comptes nécessaires, et vous verrez, mes filles, que le plus souvent vous aurez du temps pour tout." ³¹

Savoir s'organiser, c'est tout un art que la Soeur Servante doit apprendre. Il lui faut accepter de dégager du temps pour accueillir ses Soeurs. C'est souvent, pour elle, renoncer à ce qui l'attire davantage pour répondre à ce que Dieu l'appelle. C'est parfois un long travail de dépouillement intérieur, de "deuil" dirait-on aujourd'hui. Ce même travail de renoncement concerne aussi les compagnes confrontées aux mêmes difficultés. Avec beaucoup de bienveillance, Louise de Marillac le rappelle à Claude Carré, soeur servante à Angers :

" Que nos Sœurs continuent à travailler au renoncement de leurs propres satisfactions, à rompre les habitudes et inclinations naturelles pour contenter Dieu en servant le prochain. Donnez quelquefois le temps à nos Sœurs de vous parler en particulier, au moins une fois chacune tous les mois, quand vous ne leur donneriez qu'un quart d'heure" ³²

Se rendre disponible aux autres, en gardant la juste mesure, fait avancer la Soeur Servante sur un chemin de liberté, l'obligeant à prendre mieux conscience de ses désirs profonds, les bons et les moins bons.

Certaines compagnes hésitent à aller rencontrer leur Soeur Servante, car elle est tellement bavarde que la rencontre s'étire en longueur. C'est le cas pour Marie Chesse et Anne Denoual.. Louise de Marillac écrit à leur Soeur Servante, Françoise Carcireux ;

" Je crois que vous usez de support et de douceur pour toutes nos Sœurs autant qu'il est nécessaire, c'est pourquoi je ne vous recommande point ces pratiques, mais bien la brièveté en vos communications aux temps que vous croyez avoir besoin de demander des avis ou que vous croyez être obligée d'en donner. Autrement l'on se rend ennuyeux et méprisable ; et la chose en vient jusque-là, qu'on fait son possible pour éviter les occasions de parler aux personnes, à cause de la perte du temps et de l'inutilité de cet emploi. Je vous supplie, ma chère Sœur, de bien recevoir cet avis, pour l'amour de Notre-Seigneur " ³³

Les *difficultés de relation* entre Soeurs sont aussi signalées. Elisabeth Turgis, durant son séjour à Angers, a bien du mal à surmonter les réactions d'hostilité d'une de ses compagnes. Louise de Marillac lui apprend à ne pas se laisser démolir par ce refus, mais au contraire à aller au devant de sa compagne.

"J'ai vu la petite aversion que vous me mandez d'une de nos Sœurs. O mon Dieu, il faut bien que votre charité en ait grande compassion et support; ne savez-vous pas bien que pour l'ordinaire cela est dans les sentiments naturels et que nous n'en sommes pas les maîtres; mais c'est à ceux qui sont en charge à essayer et les aider à sortir de cette peine sans qu'elles s'en aperçoivent; il ne faut pas que nous soyons si tendres de nous mettre en peine si l'on ne nous parle pas, si l'on ne nous fait pas bonne mine mais essayez de gagner les cœurs par le support et cordialité." ³⁴

D'autres Soeurs Servantes se plaignent du tempérament très indépendant de leurs compagnes, de leur manière de contester tout ce qu'elles disent et font. Jeanne Lepintre ne sait comment agir

³⁰ Louise de Marillac à Françoise Carcireux - 30 décembre 1659 - Ecrits 663

³¹ Conférence du 22 janvier 1645 - Conf. 146

³² Louise de Marillac à Claude Carré - 12 février 1658 - Ecrits 583

³³ Louise de Marillac à Françoise Carcireux - vers 1659 - Ecrits 655

³⁴ Louise de Marillac à Elisabeth Turgis - 24 août 1644 - Ecrits 115

face à Henriette Gesseume, une soeur pleinement consciente de ses possibilités très réelles et qui est très appréciée des Administrateurs de l'hôpital pour sa compétence à l'apothicairerie.

" Vous voulez bien, ma chère Sœur, que je vous avertisse que quand il y aura quelques différends entre la bonne Sœur qui est un peu difficile, que s'il y a moyen, il ne paraisse jamais au dehors. Louise lui recommande d'agir toujours avec " grande cordialité et support et gaieté." ³⁵

Laurence Dubois, à Bernay, semble très intimidée par sa Soeur Servante. Barbe Angiboust est une ancienne de la Compagnie (elle est entrée en juillet 1634), elle a acquis beaucoup d'expérience au cours des multiples services rendus, en paroisse, en hôpital, chez les galériens, sur les champs de batailles. Laurence la trouve trop sérieuse, souvent triste, alors qu'elle est pleine de vie et de gaieté. Louise de Marillac la met en garde contre le danger de se couper de sa Soeur Servante et d'aller chercher ailleurs ce qui lui manque.

" Si l'une est triste, qu'elle se surmonte pour se recréer avec sa sœur, et que celle qui est joyeuse se modère pour s'accommoder à l'humeur de l'autre pour, petit à petit, la tirer de sa mélancolie et pour l'amour de Notre-Seigneur tout cela, et afin que vous n'écoutez pas la tentation qui vous pourrait donner le désir d'aller ailleurs chercher satisfaction et à décharger son pauvre cœur, ce qui serait une ruine totale de la sainte amitié que deux Sœurs doivent avoir ensemble dont je supplie Notre-Seigneur vous préserver par son saint amour. " ³⁶

Une véritable relation interpersonnelle se montre exigeante. Elle demande à chacune de ne pas vouloir annexer l'autre, de la respecter dans sa diversité, de reconnaître ce qui est bon et bien en elle. Cela est vrai aussi bien pour la Soeur Servante que pour la compagne.

Dispositions à développer

Louise de Marillac sait combien recevoir une Soeur en communication exige d'attention, d'humilité, de cordialité, de prudence. Toute rencontre sera précédée d'un temps de prière à l'Esprit de Dieu. Ce qu'elle écrit pour la Directrice du Séminaire est aussi vrai pour toute Soeur Servante :

" La Sœur Directrice aura un soin très particulier de considérer les obligations de sa charge, et d'acquérir les vertus nécessaires pour l'exercer, se dépouillant de ses passions pour agir sans intérêt, et s'il se peut, sans jugement propre, mais implorer souvent l'aide du Saint-Esprit pour ne voir ses Sœurs et leurs actions que par sa lumière." ³⁷

Louise de Marillac sait combien il est difficile de faire abstraction de ces propres réactions spontanées. Il est indispensable de laisser la lumière de Dieu éclairer toutes choses. En mai 1657, Louise de Marillac livre à Cécile Angiboust toute son expérience dans cette tâche difficile de l'écoute des Soeurs. Se remettant elle-même en cause, elle souligne les dispositions nécessaires :

" Quand je ressens quelque petit mécontentement de quelques-unes de nos Sœurs et que je considère de près, pour en connaître la cause, il faut que je vous avoue ingénûment que souvent je reconnais qu'il y a de ma faute, soit manque de cordialité ou de leur donner l'exemple que je devrais,

car il faut que nous sachions, ma chère Sœur, que le nom que la divine Providence nous fait porter de Servantes de nos Sœurs, nous oblige d'être les premières dans la pratique des véritables et solides vertus d'humilité, de support, de travail et d'exactitude à nos règles et pratiques de la Compagnie.

Nous devons croire que nous sommes redevables à toutes et obligées de les servir pour leur aide spirituelle et temporelle.

³⁵ Louise de Marillac à Jeanne Lepintre - 10 décembre 1650 - Ecrits 333

³⁶ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 19 février 1655 - Ecrits 461

³⁷ Règlement pour la Maison Principale - Obligation de la Surveillante - E. 751

*Que la prudence nous fasse leur donner confiance pour leurs besoins sans aucune préférence. Je supplie Notre-Seigneur vous donner ce talent, pour sa gloire et le bien de nos Sœurs"*³⁸

Louise montre combien la "communication" est pour la Soeur Servante un chemin de conversion permanente. Il est nécessaire qu'elle accepte de se reconnaître telle qu'elle est devant Dieu et les autres avec ses manques et ses richesses. Elle est invitée à devenir la Servante de ses Soeurs, c'est-à-dire à recevoir en toute humilité ce qu'elles livrent d'elle-même et surtout à respecter les multiples étapes par lesquelles l'Esprit de Dieu les fait cheminer. Toute rencontre avec les compagnes doit avoir, comme objectif ultime, la gloire de Dieu.

Attitudes au cours de la "communication"

Comment vivre ce temps de la Communication ? Le petit mot que Louise de Marillac glisse à Monsieur Vincent qui doit recevoir Etiennette Dupuis avant son départ comme Soeur Servante à Angers, est explicite :

" Je crois, Mon Très Honoré Père, qu'il est bien nécessaire que votre Charité parle à notre Sœur Étienne qui doit aller à Angers

- pour lui faire connaître les dispositions qu'elle doit avoir pour l'emploi qu'elle y aura,
- à ce qu'elle donne accès facile aux Sœurs qui désireront lui parler,
- qu'elle soit secrète pour tout ce qui lui sera communiqué,
- qu'elle détourne tant qu'elle pourra les tendresses d'esprit et de corps qui ne vont qu'à la recherche des satisfactions,
- qu'elle tienne la main à l'exactitude des règles, sans faire tort au service des pauvres,
- et qu'elle soit gaie à l'extérieur...." ³⁹

Toutes les attitudes nécessaires pour une bonne "communication" sont, en quelques mots, précisées par Louise de Marillac

Donner accès facile

La Soeur Servante doit être abordable. Donner accès facile aux Soeurs comporte tout à la fois de prévoir du temps pour cela, mais surtout de savoir accueillir. Les Soeurs doivent percevoir qu'elles sont reconnues pour ce qu'elles sont, qu'elles sont estimées. Il est important aussi qu'elles aient la certitude que ce qu'elles disent est entendu, qu'elles ont été comprises, ce qui ne veut dire qu'il faut tout approuver.

Tenir à l'exactitude des règles

Tenir la main à l'exactitude des règles, c'est l'invitation à porter un regard objectif sur les diverses réalités de la vie, pour les soumettre au regard de la Règle, ce "résumé de l'Evangile" pour la Fille de la Charité. Louise met cette exactitude aux règles en lien avec le service, il ne faut pas faire tort aux pauvres. Un équilibre est sans cesse à trouver, entre les exigences du service des pauvres, les temps d'oraison et de prière, les moments de rencontre communautaire. La Soeur Servante doit éviter tout esprit légaliste qui ne peut qu'engendrer des malaises.

Vincent de Paul met aussi les Soeurs Servantes en garde contre les attitudes autoritaires :

" La sœur servante se doit garder d'agir avec sa sœur avec autorité et empire, mais avec douceur et cordialité, pensant que la charité est douce, bénigne, patiente et souffre tout"⁴⁰

Détourner les tendresses d'esprit

³⁸ Louise de Marillac à Cécile Angiboust - 12 mai 1657 - Ecrits 547

³⁹ Louise de Marillac à Monsieur Vincent - novembre 1658 - Ecrits 616

⁴⁰ Conférence du 14 juin 1643- Conf. 82

La Soeur Servante est appelée à aider la Soeur à "détourner les tendresses d'esprit et de corps, éviter la recherche des satisfactions". Il est important que la compagne puisse évaluer son comportement tant au sein de la communauté qu'avec les pauvres et tous avec qui elle travaille. Ne se laisse-t-elle pas emporter par sa sensibilité, son affectivité ? Comment met-elle toute son énergie pour le bien de tous ceux qu'elles rencontrent ?

Etre secrète

Louise de Marillac insiste sur la discrétion : ce qui est partagé au cours de l'échange n'a pas à être redit aux autres membres de la communauté. La discrétion est aussi respect de la Soeur elle-même, acceptant ce qu'elle dit, sans forcer les confidences. La communication n'est ni une intervention thérapeutique d'un psy... quelconque et encore moins une confession. La discrétion est à la base de la confiance.

Etre gaie

Enfin, Louise de Marillac demande à la Soeur Servante d'avoir un visage souriant : il ne faut pas que cette rencontre avec la compagne soit vécue comme une épreuve, dans la crainte. Vincent de Paul parlera longuement de la cordialité, cette charité qui est dans le coeur et qui doit se refléter sur le visage.

*"Deux personnes qui ont dans le cœur l'une pour l'autre de la charité, que le saint amour y a mise, elles le témoignent à la rencontre l'une de l'autre[...]. Cela s'appelle cordialité, c'est-à-dire une saillie de cœur par laquelle on fait voir qu'on est fort aise d'être avec elle[...] il importe que vous vous la témoigniez les unes aux autres par une certaine joie qu'on a dans le cœur et qui paraît sur le visage. [...] Agir de la sorte, c'est un témoignage par lequel on fait voir qu'on a de la cordialité dans le cœur par une certaine joie qu'on sent dedans, qui rend la personne d'un visage doux et gracieux, en parlant à sa sœur ou à d'autres personnes. Cela s'appelle cordialité, qui est un effet de la charité."*⁴¹

Dans sa dernière lettre, celle du 2 février 1660 à Jeanne Delacroix, Louise de Marillac parle de ce qui lui tient à coeur et qui lui paraît essentiel pour la Compagnie. Elle souligne l'importance de la relation Soeur Servante-compagne. Pour elle, ce temps de la communication est à vivre comme un acte de Foi au Dieu vivant, un temps où ensemble, Soeur Servante et compagne apprennent à percevoir l'action de Dieu à travers les réalités quotidiennes, le service, les diverses relations et à rendre grâces à Dieu. Ecoutons son dernier message :

"Je ne doute pas que vous n'avez beaucoup d'affaires, ni aussi que vous n'avez grand soin d'aider à nos Soeurs à travailler à leur perfection; donnez m'en toujours, je vous supplie, des nouvelles, surtout si, en travaillant au service extérieur, leur intérieur s'occupe aux occasions de travailler pour l'amour de Notre Seigneur, à veiller sur elles-mêmes pour surmonter et dompter leurs passions, refusant aux sens ce qui les peut faire offenser Dieu ou donner sujet de pratique de mortification.

*Sans cela, ma chère Soeur, vous savez que les actions extérieures, quoique ce soit pour le service des pauvres, ne peuvent pas beaucoup plaire à Dieu ni nous mériter récompense, n'étant pas unies avec celles de Notre Seigneur qui travaillait toujours en vue de Dieu son Père. Vous êtes bien dans cette pratique."*⁴²

III. EVOLUTION AU COURS DES SIECLES

Après avoir écouté Vincent de Paul et Louise de Marillac, après avoir essayé de repérer comment les premières Soeurs ont vécu la "Communication", il peut être intéressant de voir

⁴¹ Conférence du 2 juin 1658 - Conf. 786

⁴² Louise de Marillac à Jeanne Delacroix - 21 février 1660 - Ecrits 673

comment cette relation Soeur Servante - Compagne s'est maintenue au cours des siècles, comment elle a évolué..

L'étude des différents textes officiels de la Compagnie, les Règles, les Statuts, les Circulaires des Supérieurs, les Avis pour les Soeurs Servantes vont permettre de constater des modifications importantes.

A la fin du XVIIème siècle

Les Règles en 1676

Les Fondateurs avaient pensé remettre à chaque Sœur, ou au moins à chaque maison, un exemplaire des Règles. Mais cela n'avait pu être fait avant 1660. Aussi les Sœurs lorsqu'elles venaient à la Maison Mère, au cours des retraites, recopiaient certains passages des Règles selon leur dévotion. Elles emportaient précieusement ces petits billets dans leurs maisons. Au bout de quelques années, on se rendit compte que les maisons possédaient des copies fort diverses et incomplètes des Règles.

Mathurine Guérin, devenue Supérieure Générale en 1667, s'inquiète de cet état de choses, elle qui avait relevé avec tant d'attention les Conférences de Monsieur Vincent. Elle demande donc à Monsieur Alméras, Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, s'il ne serait pas opportun de préparer une "rédaction officielle" des Règles de la Compagnie. Monsieur Fournier "très digne missionnaire rempli de l'esprit de Dieu" est choisi pour ce travail. Mathurine Guérin lui fournit les textes des Conférences où Monsieur Vincent explique les différents articles des Règles, fait appel à ses souvenirs, donne des explications. Des Sœurs, attachées à ce qui s'est toujours fait, critiquent la conduite de leur Supérieure Générale. Elles n'admettent pas que l'on touche au texte des Fondateurs. Elles proclament que ce ne sont plus les Règles de Monsieur Vincent, mais celles de ma Sœur Mathurine ! Le travail se poursuit cependant.

Le 5 août 1672, Monsieur Alméras signe de sa main et en scelle de son sceau le nouveau texte des Règles (C'est ce texte que nous avons entendu lire pendant des années). Chaque copie, faite à la main par une Sœur secrétaire, sera ensuite authentifiée par la signature de la Supérieure Générale et le cachet de la Compagnie. Le Chapitre 8 détaille les pratiques spirituelles. On peut lire au paragraphe 2 :

"Chaque mois aussi, elles se présenteront à la Supérieure (ou à la sœur servante) pour lui rendre compte de leurs emplois et lui proposer leurs difficultés"

Ce texte est le même que celui des Règles primitives. Il se trouvait dans le chapitre de l'Emploi de la journée au paragraphe 21. La "Communication" demeure dans sa forme primitive du "rendre compte". Les règles particulières pour les Hôpitaux développent davantage les attitudes nécessaires, dans le chapitre appelé Avis pour la Soeur Servante :

"La Soeur Servante aura grand soin que les Sœurs s'acquittent bien chacune de leur charge, veillant toujours sur leurs actions avec grande douceur et charité et s'abstenant soigneusement de tout ce qui pourrait les malédifier encore qu'il ne lui parût pas y avoir grande faute.[...]"

Elle traitera toutes ses Sœurs d'une manière humble et très respectueuse, [...] elle ne leur donnera point à connaître ce que les autres Sœurs lui auront dit en secret."

Comme les règles communes, les règles particulières demeurent très fidèles à l'enseignement des Fondateurs

La demande de Rénovation

Du temps des Fondateurs, la demande de Rénovation était faite soit à Louise de Marillac soit à Monsieur Vincent ou Monsieur Portail. Les Soeurs profitaient de leur venue à la Maison Mère pour l'exprimer et renouveler leurs vœux. Il n'y a alors aucune obligation de prononcer les vœux pour demeurer dans la Compagnie, et la Rénovation se fait à des jours très variables : fin de retraite, jour anniversaire du baptême, fête de la sainte patronne et aussi fête de l'Annonciation.

Les Soeurs qui sont loin de Paris adressent leur demande par écrit. Françoise Carcireux et Charlotte Royer de Richelieu ont demandé à Louise de Marillac de faire des voeux annuels. La réponse du 17 mars 1651 souligne l'importance des voeux annuels :

" C'est assez de ne faire cette offrande que pour un an, et la recommencer tous les ans. Ne pensez-vous pas, mes chères Sœurs, que ce sera bien agréable à Notre-Seigneur, puisqu'ayant au bout de l'an votre même liberté vous en pouvez encore faire un nouveau sacrifice ? C'est pourquoi, mes chères Sœurs, je vous conseille, si vous êtes en cette même bonne volonté de ne plus différer" ⁴³

Françoise Ménage s'est adressée à Vincent de Paul, qui la renvoie au Prêtre de la Mission qui va venir à Nantes.

"Vos lettres me consolent, parce qu'elles me font voir que vous êtes bien à Dieu, et que vous voulez vous donner à lui de plus en plus ; dont je remercie sa divine bonté. J'espère qu'un de nos prêtres passera bientôt par Nantes. Vous lui proposerez le renouvellement que vous désirez faire, et j'espère que, s'il est de cet avis, Dieu aura bien agréable cette action" ⁴⁴

L'abbé de Vaux, directeur spirituel des Soeurs de l'hôpital d'Angers, écrit à Louise de Marillac le désir de Marie Marthe Trumeau et donne son appréciation :

" Sœur Marie-Marthe a grand désir de faire des vœux, je l'ai remise à la venue de Monsieur Lambert pour examiner son dessein. Elle a un grand désir du bien, mais trop de tristesse et de chagrin de ne le pas faire comme elle voudrait." ⁴⁵

Les Prêtres de la Mission, au cours de leurs visites dans les maisons, ont donc le pouvoir d'accorder ou non aux Soeurs l'émission des premiers voeux ou leur renouvellement.

Après la mort des Fondateurs, les Soeurs, de plus en plus nombreuses hors de Paris, (en 1660, il y a environ 200 Soeurs) écrivent personnellement aux Supérieurs pour demander à renouveler des Voeux. La plupart savent alors écrire. En 1669, Monsieur Alméras, certainement à la demande de la Supérieure Générale, Mathurine Guérin, fixe la Rénovation des Voeux pour toute la Compagnie des Filles de la Charité au 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation. Monsieur Gicquel, directeur Général de 1668 à 1672, en donne avis au cours de la Conférence du 10 mars 1669 :

"Monsieur Alméras, notre très honoré Père, ayant été averti, comme plusieurs Filles de la Communauté ont fait jusqu'ici leurs Voeux à différents jours, les renouvelant aussi à des temps différents, et que comme la fête de l'Annonciation qui arrive le 25 mars qui a été le premier jour auquel Mademoiselle Le Gras d'heureuse mémoire et ses premières Filles furent reçues aux Voeux par Monsieur Vincent, notre vénérable instituteur, toute la Communauté aurait la consolation de renouveler ses Voeux au 25 de mars, ce que sa Charité a trouvé bon, et on donnera cet avis, par lettres aux Soeurs qui sont éloignées." ⁴⁶

La conférence du 19 mars 1684 de Monsieur Joly (Supérieur Général de 1672 à 1698), permet de constater que les Soeurs font leur demande par écrit avant le 25 mars.

"Mes Soeurs, je suis édifié du zèle que je vois parmi vous : plusieurs ont écrit de toutes parts pour témoigner le désir qu'elles ont de se donner à Dieu pour faire les saints voeux."

Dans la circulaire du 2 janvier 1687, Mathurine Guérin (c'est son deuxième sexennat 1685-1691) demande aux Soeurs Servantes de regrouper les lettres individuelles de leurs compagnes et de les envoyer en un seul paquet. C'est ce qui se fait actuellement pour les diverses consultations

"Celles d'entre vous, mes chères Soeurs, qui êtes pour les voeux, demandez-les sitôt la présente reçue, et écrivez toutes ensemble, c'est-à-dire donnez vos lettres cachetées pour les mettre dans un paquet, faute de cela nous avons bien de la peine. Ecrivez-nous toutes, et non au Supérieur, ni autre, quand vous n'aurez que cette permission à demander, car soit que vous écriviez au Supérieur ou au Directeur, il faut toujours que nous fassions les réponses. Je

⁴³ Louise de Marillac à Charlotte et Françoise à Richelieu - 17 mars 1651 - Ecrits 345

⁴⁴ Vincent de Paul à Françoise ménage - 29 mars 1657 - Doc. 798

⁴⁵ Abbé de Vaux à Louise de Marillac- 10 février 1640 - Doc. 353

⁴⁶ Conférences des Supérieurs et Directeurs généraux - Mr Gicquel - Conf. du 10 mars 1669 - page 92

n'entends pas vous empêcher de leur écrire quand vous aurez quelqu'autre besoin de conscience, au contraire, je vous y exhorte toutes..."

Au cours de ses 21 ans de Supériorat, Mathurine a organisé, légiféré, institutionnalisé la Compagnie. Mais c'est Julienne Laboue qui apporte une modification importante pour la Demande de Rénovation. Elle est nommée Supérieure générale à la Pentecôte 1697 : la Compagnie compte environ 930 Soeurs réparties en 230-250 établissements. Combien lui faudrait-il de secrétaires pour faire les 930 lettres ! La circulaire du 12 janvier 1698 inaugure cette demande de Rénovation à la Soeur Servante :

"Souvenez-vous, je vous prie, mes chères Soeurs, de ce qu'on vous a prié ci-devant, qui est de témoigner de bonne heure votre disposition pour les voeux. Nous avons tant d'établissement qu'il nous faut bien du temps pour écrire partout. Il n'est pas nécessaire que chacune écrive en particulier, mais qu'elle prie la Soeur Servante d'écrire pour elle, car aussi bien ne pouvons-nous pas recevoir aucune Soeur, ni pour les premiers voeux, ni pour la rénovation, sans le témoignage de la Soeur Servante, qui doit répondre à Dieu et aux Supérieurs de la fidélité ou infidélité qu'elle a remarquée pour la pratique des mêmes voeux dans la petite communauté."

La Soeur Servante doit donner son avis sur la Soeur. Elle apparaît garante de la fidélité de la Soeur, de sa fidélité au Charisme de la Compagnie. Cette manière de faire a rencontré des difficultés, des oppositions. La circulaire de 1999 précise à nouveau la manière de faire et la grande responsabilité de la Soeur Servante :

"La Soeur Servante ne doit pas manquer en demandant la rénovation pour elle de la demander pareillement pour ses Soeurs et doit encore en même temps assurer la Supérieure de la disposition de ses dites Soeurs compagnes, et si elles sont été fidèles à la pratique de leurs voeux l'année passée, car il ne serait pas juste d'accorder une si grande grâce, sans bien connaître les personnes qui la demandent.

Et comment avoir cette connaissance, sinon par le moyen de le même Soeur Servante, laquelle est chargée de la conduite de ses Soeurs et en doit répondre à Dieu, avec la même Supérieure. Je ne doute point qu'on ne vous ait déjà écrit la même chose : aussi quelques unes sont elles dans la pratique, mais non pas toutes..."

Au XVIIIème siècle

La coutume pour la Soeur Servante d'écrire aux Supérieures et de présenter la demande de Rénovation pour elle et pour ses compagnes se maintient. Une lettre de Soeur Bocqueret, Soeur Servante à Béthune, à la Supérieure Générale, demande en 1765 la Rénovation pour elle et pour ses deux compagnes, Soeur Gastinaux et Soeur Jeannet. Cette lettre est conservée aux Archives Nationales à Paris.

Je n'ai pas trouvé de textes du XVIIIème siècle mentionnant la communication. Les Conférences des Directeurs Généraux qui explicitent régulièrement les engagements contractés par les Voeux, mentionnent la demande de la Rénovation sans dire à qui elle se fait :

*"Celles qui demanderaient permission de faire les Voeux et qui n'auraient pas l'intention de les faire, se priveraient non seulement de tous les avantages dont nous avons parlé, mais de plus elles pêcheraient grièvement, se feraient un tort notable et tromperaient grossièrement leur Communauté.. Quoi ! se pourrait-il qu'il y en eût quelques unes parmi vous qui demandassent les Voeux sans avoir l'intention de les faire ? Mon Dieu ! quelle extravagance !"*⁴⁷

Le Catéchisme des Voeux publiés en 1701 par Monsieur Hénin, directeur de la Compagnie, ni les Statuts de la Compagnie publiés par Monsieur Bonnet en 1718 ne semblent la signaler.

⁴⁷ Conférences des Supérieurs et Directeurs généraux - Mr Watel -Conf. du 21 mars 1706 - page 147

Seul un texte sans date, , mais qui semble être du XVIIIème siècle, " les Avis pour les Soeurs Servantes," parlent du comportement de la Soeur Servante au sein de sa communauté :

" Une Soeur servante ... doit faire connaître à ses soeurs qu'elle les aime véritablement en notre Seigneur, leur procurant tous les petits secours dont elles ont besoin, tâchant de leur inspirer les sentiments de la perfection de leur état, leur faisant connaître leurs petits défauts et leur donnant des petits avis pour leur aider à rompre leur propre volonté ou méchante inclination. " ⁴⁸

Au XIXème siècle

Le XIXème siècle est marqué par un important souci de restructuration religieuse. La Révolution de 1789 a entraîné la dissolution des Communautés, un schisme dans l'Eglise avec les prêtres assermentés et ceux qui ont ou payé de leur vie leur refus du serment ou ont dû fuir loin de leur pays. Napoléon permet la reconstitution de la Compagnie des Filles de la Charité, mais il veut la placer directement sous son autorité par l'intermédiaire de l'Archevêque de Paris. Les réactions du Supérieur Général, Monsieur Hanon, provoquent son arrestation et son emprisonnement. La Supérieure Générale, Soeur Mousteyro, ne voulant pas se soumettre aux ordres de Napoléon, donne sa démission. De nombreuses Soeurs, solidaires des Supérieurs, sont obligées de quitter la Compagnie. Il faut attendre les deux abdications de Napoléon en 1814 et 1815, pour voir l'union se rétablir dans la Compagnie. De nombreux textes vont alors venir préciser les obligations de chacune.

Avis aux Soeurs Servantes vers 1834

Soeur Marie Boulet, Supérieure Générale de 1833 à 1839, envoie aux Soeurs Servantes un nouveau recueil d'Avis. L'article 2 parle du rôle de la Soeur Servante envers ses compagnes :

" La Soeur Servante ne négligera rien pour procurer l'avancement spirituel de ses compagnes. Elle fera tous ses efforts pour leur inspirer le désir de la perfection de leur état, leur faisant doucement connaître leurs défauts, leur indiquant charitablement de petits moyens pour les aider à rompre leur volonté et mauvaises inclinations. Elle [...] prendra garde de ne pas laisser détruire leur santé..... " ⁴⁹

L'article 5 mentionne les informations à donner pour une Soeur qui se prépare aux premiers Voeux ;

« Elle doit surtout informer les Supérieurs des dispositions de corps et d'esprit de ses Soeurs lorsqu'elles s'approchent de leur cinquième année de vocation " ⁵⁰

Les Avis aux Soeurs Servantes du Père Etienne

Le Père Etienne, nommé Supérieur Général en 1843, quelques années après les Apparitions de 1830, gouvernera les deux Communautés pendant 31 ans. Il travaillera avec beaucoup d'ardeur à leur rénovation. Monsieur Aladel est alors le Directeur de la Compagnie des Filles de la Charité (de 1846 à 1865). De nouveaux Avis pour les Soeurs Servantes sont rédigés et publiés en 1854. Le chapitre 3 parle des devoirs de la Soeur Servante envers ses compagnes. La pensée reflète celle du XIXème siècle où l'Eglise est davantage vue sous son aspect hiérarchique. Les compagnes sont placées sous l'autorité de la Soeur Servante.

" Avec l'autorité, une Soeur Servante a reçu du ciel la mission de travailler à la sanctification de ses compagnes. Elle est placée au milieu d'elles comme un flambeau pour les éclairer dans le chemin de la vertu comme une directrice pour former leur jugement et régler leur volonté, pour diriger vers Dieu leurs sentiments et leurs affections, pour les conduire en un mot à la perfection de leur Etat. [...]

⁴⁸ Archives de la Maison Mère - Avis pour la Soeur Servante - sans date - § 17

⁴⁹ Avis aux Soeurs Servantes - Archives de la Maison Mère

⁵⁰ Avis aux Soeurs Servantes - Archives de la Maison Mère

*La Soeur Servante doit donc regarder comme son principal devoir de diriger ses compagnes dans cette oeuvre importante. Ainsi elle doit avant tout bien étudier ses compagnes, se rendre compte de la trempe de leur caractère, des divers genres d'imperfections et de défauts qui peuvent se rencontrer en elles, afin d'employer à l'égard de chacune les moyens les plus capables d'avoir sur elle une influence salutaire."*⁵¹

Après ce long préambule, le texte parle de la communication. La Soeur Servante est celle qui écoute, qui encourage, qui oriente

" Pour arriver à bien les connaître, elle aura soin de ne rien négliger pour gagner leur confiance,

*se prêtant volontiers à recevoir communication de leurs peines et difficultés,
leur témoignant prendre grand intérêt à leur avancement spirituel,
se montrant disposée à les aider de ses prières et de son expérience pour leur faire tirer profit de leurs épreuves ou tentations,*

*usant d'une grande patience pour les écouter toutes les fois qu'elles veulent lui parler,
se rendant toujours accessible et remplie de charité pour les soutenir et les encourager,
mais surtout ayant soin d'être bien discrète pour ne jamais laisser comprendre aux autres ce que l'une d'elles a pu lui confier.*

*Une fois qu'elle possédera leur confiance, elle sera assurée qu'avec l'aide de Dieu, elle pourra leur faire un très grand bien, et les rendre très heureuses tout en les faisant avancer dans la perfection."*⁵²

Ce texte, s'il reprend une grande partie des consignes données par Vincent de Paul et Louise de Marillac sur la nécessité d'être accueillante, discrète, disponible pour coopérer à l'oeuvre de Dieu sur le chemin de perfection, souligne toute l'autorité départie à la Soeur Servante.

Au XXème siècle

La fin du XIXème siècle et le début du XXème sont marqués, dans l'Eglise par un souci de codification à l'image des sociétés civiles.

Le Droit Canon en 1917

Le Concile Vatican I (1869-1870) avait demandé au Pape d'établir pour l'Eglise universelle un Code de Droit semblable au Code de Droit civil français. Ce travail est lancé par Pie X en 1904. Le premier Code de Droit Canon est promulgué par Benoît XV le jour de la Pentecôte 1917.

Ce Code, très juridique, ne fait pas référence à l'Evangile. Il exprime et favorise une conception individualiste du droit. Le lien du Laïc avec la Hiérarchie est un lien l'obéissance⁵³

Les différentes communautés religieuses vont s'aligner sur ce texte pour définir les droits et les devoirs des personnes.

Le manuel des Soeurs Servantes en 1924

Dans le manuel des Soeurs Servantes, préfacé par le Père Verdier et publié en 1924, le chapitre 2 est intitulé " Faire observer les Règles" et le paragraphe 6 : " Devoir d'état - permissions du mois". Après avoir cité la phrase des règles communes : "*Chaque mois, elles se présenteront à la supérieure pour lui rendre compte de leurs emplois et lui proposer leurs difficultés*", le commentaire fait apparaître une réelle déviation. La rencontre avec la Soeur Servante est devenue une démarche de style juridique, il est important d'avoir toutes les permissions requises pour être en règle avec son voeu de pauvreté.

"Chaque mois elles demandent les permissions ordinaires dont elles ont journallement besoin et que la soeur Servante donne à chacune, selon les divers offices qui leur sont assignés."

⁵¹ Avis aux Soeurs Servantes par le Père Etienne - 1854

⁵² Avis aux Soeurs Servantes par le Père Etienne - 1854

⁵³ d'après Théo, page 559

Suit alors la liste des diverses permissions à demander (dans certaines maisons, cette liste était remise à chaque Soeur)

1* permission de faire les dépenses des petites sommes que leur remet alors la soeur servante pour les pauvres, les malades, les enfants, etc...

2* demander l'autorisation de prendre un adoucissement quelconque jugé momentanément nécessaire

3* celle de donner des récompenses aux enfants, etc. etc. dont toutefois elles ne manquent pas de lui rendre fidèlement compte

4* celle de raccommoier les effets à leur usage, tels que bas, poches etc..

Quelques explications montrent le bien-fondé de ces permissions :

1- Cette pratique est recommandée dans les saintes règles`

2 - C'est par ces entretiens tête à tête que la soeur servante verra se former et s'affermir les liens de maternité spirituelle entre elle et ses compagnes.

3 - C'est un occasion pour les compagnes de dire leurs peines, leurs difficultés. Si elles ne s'ouvrent pas à la soeur servante, elles s'ouvriront à d'autres même aux externes, c'est ce qu'il faut éviter.

4 - La soeur servante apprendra par là bien des choses qu'elle ignorerait autrement et qui lui faciliteront la bonne direction de la maison.

Pour faciliter le travail de la Soeur Servante, une série de questions lui est proposée pour qu'elle puisse vérifier la "régularité" de sa compagne. Voici un petit extrait :

" Son bon accueil, ayant ouvert le coeur de ses compagnes, elle les écouterait et les interrogerait

* sur leur santé, provoquant l'exposé de leurs petites misères, de leurs besoins (y pourvoir ensuite largement, sans permettre que la soeur se procure elle-même remèdes ou douceurs),

* sur leurs exercices de piété : les font-elles exactement ? oraisons, examen particulier, lecture, chapelet. Y a-t-il à cela des empêchements ?

* de même pour la ponctualité aux divers exercices. Arrivent-elles à l'heure au réfectoire, à la récréation sinon pourquoi? la soeur servante a le devoir de régler les offices et emplois de telle sorte que chaque soeur ait le temps voulu pour faire ses exercices de piété, sur leurs offices : s'assurer qu'elles s'y rendent exactement à l'heure, qu'elles en observent les règles..."

Le Supplément au livre des Avis aux Soeur Servantes publié par Monsieur Souvay en février 1939 ne dit rien sur la communication, mais a de très longues pages sur les biens et les permissions. La communication a perdu une grande partie de saveur spirituelle !

Mère Guillemin 1962-1968

Mère Guillemin est auditrice au Concile Vatican. Elle entend et intègre l'évolution de l'Eglise, la primauté redonnée au spirituel, la revalorisation de la notion de Peuple de Dieu, la reconnaissance des Droits de l'homme. Soucieuse du Renouveau de la Compagnie, elle intervient à toutes les Retraites et rencontres de Soeurs Servantes. Elle présente la rôle de la Soeur Servante comme une véritable médiation entre Dieu et chacune de ses compagnes.

« C'est une médiation entre Dieu et chaque âme. La Soeur Servante est une médiatrice, elle assure en quelque sorte la relation (au moins, une certaine forme de relation) à Dieu de chacune de ses compagnes. C'est par son intermédiaire que s'exerce le vœu d'obéissance, le vœu de pauvreté. C'est par son intermédiaire et sous sa conduite que s'exerce le vœu du service des pauvres. La Sœur Servante est nécessaire pour assurer le lien avec Dieu. S'il n'y avait pas la présence de la Sœur Servante ici, la vie religieuse ne pourrait être menée comme elle est menée. Il y a [...] en plus cette aide, cet appui, ce conseil qu'elle doit donner à chaque compagne dans sa démarche vers le Seigneur. C'est la première de toutes les choses. Si nous faisons tout le reste et que nous oublions cela, nous n'avons rien fait. »⁵⁴

⁵⁴ Instructions aux Soeurs Servantes - Tome 1 - page 138 (texte de 1966)

Au cours de la dernière retraite des Soeurs Servantes à laquelle elle participera en mai 1967, elle revient très souvent sur ce thème :

"Il y a une chose dont la Sœur Servante ne doit pas se décharger: la conduite spirituelle de ses compagnes. Cela, c'est son affaire propre. Nous sommes Sœurs Servantes uniquement pour la pratique religieuse de la Charité. Tout le reste, nous pouvons le faire faire par les autres. Je sais qu'actuellement on nie la nécessité d'une Supérieure dans la relation avec Dieu: c'est une négation de la vie religieuse. C'est se référer seulement à une communauté humaine, à une équipe humaine. Vous êtes Sœurs Servantes pour cette tâche religieuse de relation à Dieu"⁵⁵

Au cours de tous ses entretiens, Mère Guillemin insiste beaucoup sur l'écoute de la compagne par la Soeur Servante . Elle en parle longuement à chaque retraite.

" C'est plus facile de préparer avant la « communication » un petit sermon tout fait, que l'on servira à chacune indistinctement mais il y a bien des chances que ce petit sermon ne porte guère. Tandis que si, pour chacune, nous écoutons, et nous partons de ce qu'elle nous dit, je pense que notre action sera plus valable parce qu'elle sera plus personnelle."⁵⁶

Toutes les conférences, répétitions d'oraison de Mère Guillemin aux Soeurs Servantes contiennent de nombreux conseils pour bien vivre la "communication", qui restent d'actualité, même si le style paraît parfois un peu ancien. Elle parle de la patience pour supporter les défauts de ses compagnes, mais signale qu'il est bon que la Soeur Servante prenne conscience de siens. Elle souligne l'importance de maintenir chaque Soeur dans l'espérance, de ne jamais l'enfermer dans une sorte de désespérance, lui refusant toute possibilité de changement, de progrès. Elle parle aussi souvent de la discrétion absolument nécessaire non seulement dans la maison, mais aussi entre les Soeurs Servantes des différentes maisons. Pour Mère Guillemin la Charge de Soeur Servante est comme un ministère reçu de Dieu, ministère aux multiples facettes : ministère d'amour, ministère d'autorité, ministère d'unité au sein de la communauté⁵⁷

Au XXème siècle, la compréhension de la relation Soeur Servante-compagne est passée d'une démarche assez légaliste (être en règle) à une démarche très spirituelle. La première interprétation (la demande des permissions) a très fortement été rejetée après le Concile Vatican II. Mais la présentation d'une "communication spirituelle" par Mère Guillemin a aussi provoqué des réticences. Des Soeurs Servantes et des Prêtres de la Mission ont pensé que cet aspect relevait du rôle du Directeur spirituel. D'où la désaffectation par beaucoup et en certaines maisons le rejet total de cette démarche établie par Vincent de Paul et Louise de Marillac dès la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité. Alors, aujourd'hui, que penser et dire de la communication ?

IV. AUJOURD'HUI ?

Le Père McCullen, en présentant aux Filles de la Charité les nouvelles Constitutions approuvées par l'Eglise le 2 février 1983, écrit :

"Dans cette REGLE de VIE , nous retrouvons le projet du Seigneur sur notre famille spirituelle."⁵⁸

Il demande à chaque Soeur de recevoir ces Constitutions du fond du cœur, de voir en elles, comme le disait Vincent de Paul

«un précis de l'Evangile accommodé à l'usage qui nous est le plus convenable pour nous unir à Jésus-Christ et répondre à ses desseins »⁵⁹

⁵⁵ Supplément à l'Echo de la Maison Mère - mai 1968 - page 3

⁵⁶ Instructions pour les Soeurs Servantes - Tome 1 - page 62 (texte de 1963)

⁵⁷ Instructions pour les Soeurs Servantes - Tome 1 - page 132 (texte de 1966)

⁵⁸ Constitutions de 1983 - Introduction, page VI

Les Constitutions de 1983 explicitent, dans un langage actualisé, le projet de Dieu et précisent des moyens pour le bien vivre. Les Assemblées générales qui ont travaillé sur leur rédaction après le Concile Vatican II, ont maintenu la communication, précisant qu'elle était un élément important pour la vie et la mission de toute Fille de la Charité. L'article est situé dans le chapitre sur la Communauté fraternelle :

"La Sœur Servante favorise le dialogue avec chacune de ses compagnes, en particulier au moment de la demande de la Rénovation. Il en est de même pour la communication, élément important de la vie fraternelle, échange spirituel et partage apostolique. Cette rencontre se prépare dans la prière et dans une attitude de pauvreté intérieure propice à l'accueil de l'Esprit.

*Ensemble, dans un effort de discernement, la Sœur Servante et la compagne s'interrogent sur leur recherche de fidélité aux exigences de la vie et de la mission de Fille de la Charité."*⁶⁰

Et les Statuts ajoutent :

*"La communication avec la Soeur Servante se vit plusieurs fois dans l'année. Dans cette recherche, ensemble, de la volonté de Dieu, Sœur Servante et compagne ont, toutes les deux, à donner et à recevoir."*⁶¹

Jean Paul II, dans l'instruction post synodale sur la Vie Consacrée; aborde le rôle des Supérieurs et souligne leur importance pour la vie spirituelle et pour la mission. Mais il reconnaît que les diverses mutations du monde demandent une révision de leur fonction.

*"Dans la vie consacrée, le rôle des supérieurs et des supérieures, généraux et locaux également, a toujours eu une grande importance pour la vie spirituelle comme pour la mission. En ces années de recherche et de mutations, on a parfois ressenti la nécessité d'une révision de cette fonction. Mais il faut reconnaître que ceux qui exercent l'autorité ne peuvent pas renoncer à leurs devoirs de premiers responsables de la communauté, comme guides des frères et des sœurs sur leur chemin spirituel et apostolique"*⁶²

C'est pourquoi aujourd'hui il semble important de redéfinir la démarche de la "Communication" à la Soeur Servante . Pour cela, il est bon d'en préciser les enjeux. Le "rendre-compte" d'une Fille de la Charité (c'est le mot utilisé par Vincent de Paul) peut être regardé comme une démarche d'Humanisation, une démarche d'Appartenance, une démarche d'Incarnation.

Une démarche d'Humanisation

Dès les origines, l'homme est appelé à rendre compte. Au paradis terrestre, Yavhé interpelle Adam et lui demande d'expliquer pourquoi il se cache ⁶³. Adam, ayant rejeté la faute sur Eve, Dieu demande à celle-ci : "Qu'as-tu fait là ?" ⁶⁴ Caïn, après le meurtre de son frère Abel, entend la même phrase : "Qu'as-tu fait" ? ⁶⁵. Dieu demande à l'homme de rendre compte de ses faits et gestes. Cette demande montre que Yavhé ne se désintéresse pas de l'être qu'il a créé, qu'il le considère comme responsable de ses actions. L'homme n'est pas un simple animal au milieu des autres, il a été créé à l'image de Dieu. Yavhé, en l'interpellant, veut lui faire prendre conscience de sa dignité.

Le très jeune enfant n'est pas conscient des différents actes qu'il pose : tout petit, il est conduit par son instinct de survie. L'éducation consistera à lui faire prendre conscience de ses actes et

⁵⁹ Coste XII. 129

⁶⁰ Constitutions 1983 - C.2, 21 page 56

⁶¹ Statuts 1983 - S. 15 page 12

⁶² Instruction post-synodale sur la vie consacrée par Jean Paul II - 1996 - n° 43

⁶³ Genèse 3,10

⁶⁴ Genèse 3,13

⁶⁵ Genèse 4,10

l'aider à les assumer. C'est dans le respect de lui-même et des autres qu'il pourra ainsi grandir en humanité et devenir un adulte pleinement responsable

Dans l'Évangile, Matthieu et Luc rapportent les paraboles où un roi demande à ses serviteurs de rendre compte des talents qui leur avaient été remis, de dire la manière dont ils les ont utilisés. Le serviteur qui a caché son talent se condamne lui-même : il n'a pas fait fructifier le talent qui lui avait été remis par peur de le perdre. Il n'a pas su vivre en homme libre, assumant ses responsabilités.

Rendre compte apparaît comme une démarche normale pour tout être humain. Pour la Fille de la Charité, le rendre compte portera tout d'abord sur le talent confié par la Compagnie, c'est-à-dire la mission reçue d'elle pour le service des pauvres. La discussion, la confrontation, l'échange assurent une clarification des idées, une meilleure perception des diverses situations. Dire le pourquoi de ses choix, préciser ses principales motivations permet de mieux mesurer les conséquences de ses actes.

Parler de sa mission près des pauvres, c'est éviter de s'enfermer dans son service, d'en faire une affaire purement personnelle. Il a existé des Soeurs (peut-être existent-elles encore) qui interdisaient toute pénétration dans leur office, tout regard sur ce qu'elles faisaient. Refuser de dire ce qui est vécu, c'est refuser du même coup toute progression, toute amélioration. Et ce sont les pauvres qui en souffriront !

Refuser de rendre compte, c'est aussi implicitement refuser de reconnaître sa responsabilité. Le refus de la "Communication" de la compagne avec la Soeur Servante cache souvent le refus de l'autorité. Ce n'est pas la Soeur Servante en tant que personne qui est récusée, mais la charge qu'elle occupe. Des Soeurs pensent qu'étant adulte, elles n'ont pas besoin de "contrôle". L'Instruction post-synodale parle de ces difficultés rencontrées :

*"Il n'est pas facile, dans des milieux fortement marqués par l'individualisme, de faire reconnaître et d'accueillir le rôle que l'autorité exerce au profit de tous. Il faut cependant réaffirmer l'importance de cette charge, qui se révèle nécessaire précisément pour consolider la communion fraternelle et pour ne pas rendre vaine l'obéissance professée "*⁶⁶

Recevoir le "rendre compte" de sa compagne est aussi pour la Soeur Servante un chemin d'humanisation. Il lui faut accepter d'assumer pleinement sa mission de Soeur Servante que la Compagnie lui a confiée. Il lui faut apprendre à être libre, libre pour accueillir ce qui va être dit, libre face à sa manière de voir (elle n'a pas toute la vérité), libre face à ses sentiments (l'affectivité joue beaucoup dans la relation), libre pour accepter le nouveau comme le piétinement (chacun marche à son pas). Accepter le "rendre compte" de sa compagne, c'est prendre une nouvelle conscience de soi, de ses limites comme de ses possibilités.

Des contestations se sont faites face à cette "communication" personnelle. En de nombreuses communautés, la rencontre personnelle est jugée inutile, elle est remplacée par le partage, toutes ensemble autour de la table. Privilégier le groupe, c'est risquer peu à peu de vouloir modeler chaque personne sur un même modèle. Les leaders (parfois sans s'en rendre compte) imposent leur pensée, leur point de vue. Les membres du groupe, moins doués ou plus timides, s'expriment peu (et parfois sont heureux de n'avoir pas à s'exprimer). N'accepter que les "rendre compte" en groupe, c'est à la longue courir le danger d'annihiler certaines personnes. Hors du groupe, elles ne savent plus qui elles sont.

Par contre, la Soeur Servante doit éviter de mettre l'accent uniquement sur la rencontre personnelle (si riche soit-elle), car ce serait courir le risque de la négation du groupe, de la communauté. Le développement et l'enrichissement de la personne humaine supposent une double dimension : personnelle et communautaire. Les Constitutions en tiennent compte. La fonction de la Soeur Servante y est présentée dans les deux directions.

⁶⁶ Instruction post-synodale sur la vie consacrée par Jean Paul II - 1996 - n° 43

"La Soeur Servante est responsable de la réflexion commune.... Elle favorise le dialogue avec chacune de ses compagnes." ⁶⁷

Rendre compte en toute vérité, c'est avancer sur un chemin de maturation, un chemin d'humanisation. C'est un moyen de demeurer lucide et d'assumer, en connaissance de cause, ses responsabilités.

Une démarche d'Appartenance

Rendre compte au responsable d'un groupe, c'est affirmer l'appartenance à ce groupe. Les membres d'une équipe de football, après le match, rendent compte de leur jeu à leur entraîneur. Au cours de l'Assemblée Générale de n'importe quelle association, ceux qui ont rempli telle ou telle mission en rendent compte. Les Evêques, en se rendant à Rome pour la "visite ad limina" signifient et leur appartenance à l'Eglise et la reconnaissance du rôle assumé par le Pape.

Toute Fille de la Charité qui rend compte à sa Soeur Servante de sa vie et de sa mission signifie par là même qu'elle se sait et se veut membre de la Compagnie. Elle reconnaît que la Soeur avec laquelle elle va "communiquer" a reçu mission de cette même Compagnie pour recevoir cette "communication".

Au cours de la "Communication" il est alors normal que la Soeur, qui reconnaît son appartenance à la Compagnie, dise comment elle se situe face à cette Communauté. Elle évaluera son comportement dans le coude à coude avec ses Soeurs dans sa petite communauté locale, appréciera sa participation aux tâches quotidiennes et aux différents partages. La communication est un élément important pour la vie fraternelle, disent les Constitutions. Elle permet à chacune de discerner, avec le regard plus extérieur de la Soeur Servante, ses propres implications dans les petites difficultés quotidiennes, dans la vie de chaque jour.

Il est normal aussi que la Soeur regarde comment elle vit son appartenance à la Compagnie elle-même, si elle est attentive à sa vie près des pauvres en tous les continents, comment elle reçoit les lettres et circulaires des Supérieurs, les Echos de la Compagnie. L'appartenance à la Province n'est pas à négliger, avec la participation aux diverses rencontres, aux retraites... Parler de la manière dont elle s'efforce de vivre les Constitutions, la Règle de Vie des Filles de la Charité est aussi pour la Soeur une manière de dire son appartenance à la Compagnie des Filles de la Charité.

La demande de la Rénovation est un temps très important où chacune reconnaît l'appel de Dieu dans cette Compagnie et redit son désir de renouveler sa réponse dans le don total d'elle-même à Dieu et aux pauvres. C'est en qualité de membre de la Compagnie et mandatée par elle que la Soeur Servante reçoit cette demande et la transmet à la Visitatrice avec ses remarques. Les Directives pour la Soeur Servante apportent des précisions sur cette rencontre :

" Dans ce moment de partage profond, l'attitude d'écoute de la Sœur Servante va permettre à la compagne de s'exprimer en toute liberté sur sa vie spirituelle et sa vie consacrée.

Elle rend compte de ses attitudes et comportements qui atteignent la radicalité de son don à Dieu: chasteté, pauvreté, obéissance.

Elle revoit sa vie de Servante des pauvres et fait part de ses aspirations, de ses difficultés mais aussi de ses joies missionnaires.

Membre à part entière de la Communauté, elle s'interroge sur la manière dont elle participe à la construction de la vie communautaire." ⁶⁸

Le Père Lloret a largement apporté sa contribution dans la préparation des diverses Assemblées qui travaillaient à la révision des Constitutions. Dans un document non publié sur les Voeux dans la Compagnie, il écrivait :

⁶⁷ Constitutions C. 2, 21 page 55-56

⁶⁸ Directives pour la Soeur Servante page 40

" La demande de la Rénovation des Voeux par l'entremise de la Soeur Servante pose parfois des problèmes. Le principe ne semble pas, en général, mis en discussion ; c'est, de soi, l'occasion d'une "communication" privilégiée."

Et il reconnaissait que des questions peuvent se poser, surtout lorsqu'une Soeur ne désire pas renouveler ses Voeux. Il concluait que chaque Fille de la Charité a toujours le droit de s'adresser directement à un Supérieur Majeur.

" La Soeur Servante peut-elle exiger une communication relative aux voeux ? Comment sur ce point concilier tradition et liberté ?"

Souvent le comportement de la Soeur fait apparaître ses difficultés et la Soeur Servante peut pressentir les questions que se posent la Soeur face aux Voeux. Elle ne peut agir qu'avec prudence et respect de la liberté totale de sa compagne. Le Droit Canon vient renforcer cette notion de liberté. Il demande aux Supérieurs de respecter ce qu'on appelle le for interne. La Soeur Servante se doit donc d'être discrète, d'agir avec prudence et respect.

"Les membres iront avec confiance à leurs Supérieurs auxquels ils pourront s'ouvrir librement et spontanément. Cependant il est interdit aux Supérieurs de les induire, de quelque manière que ce soit, à leur faire l'ouverture de leur conscience." ⁶⁹

Négliger ou refuser toute communication est pour toute Soeur, qu'elle soit compagne ou Soeur Servante, le signe d'un affaiblissement du sentiment d'appartenance à la Compagnie. Je connais des communautés où la communication n'existe plus depuis des années, où la Demande de Rénovation se fait autour de la table ou à l'occasion d'une rencontre entre deux portes parce que la Soeur Servante va être reçue par la Visitatrice. Les Soeurs de ces communautés ont aussi perdu l'habitude de participer aux rencontres provinciales, elles font régulièrement leurs retraites dans des Foyers de Charité, rencontrent rarement la Visitatrice sauf lorsqu'elle vient dans la maison. Ces Soeurs, comme de nombreux chrétiens, servent les pauvres là où elles sont. Mais comment affirment-elles leur appartenance à la Compagnie ?

Une démarche d'Incarnation

Entrer dans une démarche d'Incarnation, c'est rejoindre le mystère du Dieu fait homme, mystère qui est au coeur même de la vocation de la Fille de la Charité. Les Constitutions, faisant sienne la pensée des Fondateurs que la fin principale de la Compagnie est honorer Jésus Christ", disent en un langage plus incisif :

"La règle des Filles de la Charité, c'est le Christ. Elles se proposent de L'imiter tel que l'Ecriture Le leur révèle et que les Fondateurs Le découvrent : Adorateur du Père, Serviteur de son dessein d'Amour, Evangéliste des Pauvres." ⁷⁰

Louise de Marillac, en contemplant le Christ en l'anéantissement de son Incarnation, a tout spécialement retenu l'humilité qui est en Dieu et qui est Dieu même

"(En l'Incarnation) paraît, dans la Divinité, une profonde humilité, et vraie humilité dont je retirerai une grande confusion de mon orgueil, [...] L'humilité, à proprement parler, est une connaissance de la vérité, et c'est ce me semble, ce qui l'a pu faire connaître en Dieu ⁷¹

Le Christ Jésus, au plus profond de l'humilité de son Incarnation, dit son amour pour l'homme : il a voulu se faire l'un d'eux

"Amour de Dieu envers les hommes : il a voulu que son Fils se fit homme parce que ses délices sont d'être avec les hommes, et s'accommodant à la façon des hommes, il leur donnât (par) tous les témoignages qu'il a faits en toute sa vie humaine sur la terre, que Dieu de toute éternité les a aimés." ⁷²

⁶⁹ Droit Canon - Canon 630- § 5

⁷⁰ Constitutions C. 1, 5 page 7

⁷¹ Pensées de retraite - E. 697

⁷² Le pur amour voué à Dieu - E. 817

Une démarche d'humilité

Accepter de vivre la rencontre Soeur Servante- compagne, c'est entrer dans une démarche d'humilité à la suite du Christ Jésus. Pour la compagne, pour celle qui "rend compte", c'est renoncer à l'orgueilleuse prétention de diriger soi-même sa vie. Jésus, tout au long de sa vie sur terre, a fait référence au Père. A la Samaritaine, il explique :

*"Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et d'accomplir son oeuvre"*⁷³

Et dans sa dernière prière au soir du jeudi saint, il rend compte à son Père de sa vie :

*"Je t'ai glorifié sur terre, j'ai achevé l'oeuvre que tu m'as donnée à faire".*⁷⁴

Partager en toute sincérité le regard que l'on porte sur sa vie, ses engagements, avec sa Soeur Servante, témoin privilégié parce que non choisi par la Soeur, mais envoyé par la Compagnie, c'est accepter, en toute humilité, l'aide que l'Esprit suggérera pour éviter de se laisser engloûtir dans la routine. C'est accueillir un regard de vérité sur sa propre vie. C'est ce que Jésus a proposé au jeune homme riche, à Zachée, à Pierre au bord du lac...

L'humilité est une attitude indispensable à la Soeur Servante. Il est dangereux pour elle de se croire faite pour diriger les autres, de se croire en possession de la vérité par rapport à l'organisation de la communauté locale, par rapport l'orientation du service des pauvres, à l'avenir de la Compagnie..

Accepter de vivre la rencontre Soeur Servante-compagne, c'est pour chacune un moyen de progresser humblement dans la vérité, en vérifiant ensemble la pertinence des analyses, le sérieux des engagements et en reconnaissant humblement les dons reçus, ou les refus découverts. Pour toute Fille de la Charité, l'humilité ne peut se comprendre et se vivre que dans une contemplation régulière du Christ en son Incarnation.

Une démarche d'amour

Accepter de vivre la rencontre Soeur Servante- compagne, c'est entrer dans une démarche d'amour à la suite du Christ Jésus. L'attitude de Jésus avec la Samaritaine, avec l'aveugle-né, la femme adultère, la mère qui conduit son fils en terre est révélateur d'un comportement empreint de profonde charité. Toutes les rencontres de Jésus sont marquées par une attention révélant un amour respectueux de la personne.

L'attitude de la Soeur Servante doit être révélatrice de cette attention pleine de cet amour respectueux envers celle qui vient la trouver. Il faut se méfier des jugements tout faits, colportés d'une maison à une autre, surtout lors des changements. La compagne, elle aussi, doit refuser de porter un jugement tout fait sur sa Soeur Servante. La charité dont parlent les Constitutions ne concerne pas que les pauvres, elle est aussi à vivre entre Soeurs :

*" La charité à laquelle elles sont appelées, c'est celle même du Christ Jésus, qui les presse d'aider toute personne à réaliser sa vocation d'enfant de Dieu"*⁷⁵

La rencontre de la Soeur compagne avec sa Soeur Servante, pour être bénéfique, demande à être vécue comme un temps d'accueil de l'Esprit d'Amour. Louise de Marillac a souvent expliqué combien la fonction confiée aux Soeurs Servantes était une lourde tâche. Celle qui reçoit le compte-rendu de ses compagnes doit d'abord être une femme de prière, une femme attentive à l'Esprit Saint, accueillante à l'Amour de Dieu. Louise de Marillac sait que toute Supérieure est là pour aider chacune à entrer pleinement dans le projet de Dieu sur elle, dans le projet de Dieu sur la Compagnie, dans le projet de Dieu sur les pauvres. Lourde responsabilité que Louise est allée confier à Chartres à la Vierge Marie, elle qui a su répondre humblement au projet de Dieu sur elle-même et qui, par là-même, a permis l'Incarnation, la réalisation du projet de Dieu pour les hommes.

Au cours de la communication, il sera souvent question des pauvres servis, des compagnes rencontrées. Parler ensemble de toutes les personnes rencontrées au long des jours, c'est aussi

⁷³ Jean 4,34

⁷⁴ Jean 17,4

⁷⁵ Constitutions C. 2,3 page 27

accepter de vérifier la véracité du regard porté sur elles et au besoin de le rectifier . La communication peut être un lieu où se vit une certaine purification du regard, un temps où grandit l'amour des pauvres, l'amour pour les compagnes.

Toute institution est marquée par des moments de crise et de renaissance. La Communication entre la Soeur Servante et la Soeur compagne est passée par un long temps de rejet, de mort. Faire mémoire des Fondateurs, de leur enseignement, n'est-ce pas rechercher ce que la situation présente offre comme chance de renouveau et discerner ce qui est à faire.

Le document "le Feu nouveau" de la dernière Assemblée souhaite que la Compagnie des Filles de la Charité vive une fidélité dynamique et affirme la nécessité de :

*"cimenter solidement les valeurs de notre charisme spécifique"*⁷⁶

Le document fait référence à la "culture de la Compagnie". Je crois que la Communication est un lieu pour développer ensemble cette culture propre à la Compagnie. Rejoindre sa Soeur dans ce qu'elle a de plus vital au plus profond d'elle-même, c'est, pour la Soeur Servante, accepter de vivre une mort à elle-même pour renaître constamment en découvrant les merveilles de Dieu en sa Soeur. Les échecs comme les réussites font communier au mystère de Jésus Christ mort et ressuscité. Prendre le chemin du partage de vie au cours d'une communication, vécue dans la Foi et l'amitié, en toute humilité, permet de désamorcer toute volonté de puissance, de se prémunir de toute spiritualité d'évasion ou de tout dogmatisme crispé.

La Communication est, en fait, la rencontre de deux libertés qui se retrouvent en vue d'une oeuvre commune : vivre ensemble le "toutes données à Dieu pour le service des pauvres". Elle s'inscrit dans la logique même de la Consécration à Dieu.

⁷⁶ Le Feu Nouveau p. 4